**REGLEMENT FINANCIER (services) - ECOLE FRANCOISE DOLTO**

**ANNEE 2022/2023**

**RESTAURATION SCOLAIRE**

Prix du repas **5,20 €** par jour, pour tous les enfants prenant leurs repas tous les jours. Le montant de la **subvention** de la ville de Tourcoing obtenue par la famille sera déduit de ce tarif.

Le tarif est susceptible d’être modifié à la rentrée scolaire selon les actualités.

La demi-pension est facultative et déterminée par les parents dans le dossier d’inscription.

Un repas cantine « d’urgence » (sandwich/plat à réchauffer et fruit/yaourt/compote) peut être ramené par l’élève, après accord du Chef d’établissement ou de la secrétaire. A noter que les burgers, pizzas ou autre repas plaisir vous seront refusés. Des frais de service (2.60 €) seront facturés pour ce repas exceptionnel.

En cas de non-paiement du mois dû à son terme, l’établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l’élève pour le mois suivant. La famille sera avertie par courrier.

**GARDERIE**

Le service de garderie est ouvert de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Tarif à la carte** | **Forfait au mois** |
| **1 tranche** | 2 € | 24 € |
| **2 tranches** | 3 € | 35 € |
| **3 tranches** | 4 € | 45 € |

L’établissement propose un tarif à la séance ou un forfait. Ce forfait est un engagement sur 10 mois, non remboursable en cas d’absence de l’enfant.

La garderie étant un service rendu aux familles, nous vous demandons de respecter les horaires pour vos enfants ainsi que pour la personne responsable. En cas de dépassement d’horaires de plus de 5 minutes, un supplément de 10 € vous sera facturé. Au bout du 3ème retard non justifié, nous nous verrons dans l’obligation de ne plus accepter l’enfant à la garderie. Les enfants sortant de l’étude et **intégrant la garderie ensuite ne seront facturés que de la deuxième heure.**

**ETUDE**

Le montant de l’étude est de 4 € par jour et par enfant. Cette étude est de 16h40 à 17h40 les lundis et jeudis.

Les enseignants veillent à permettre aux enfants de travailler, réciter les leçons, faire les lectures…

**UNIQUEMENT POUR LES MATERNELLES :**

GOUTER 3,50 € par mois (fruits différents chaque jour)

**UNIQUEMENT POUR LES PRIMAIRES :**

AGENDA / CARNET DE LIAISON: 4 €

LIVRES / FICHIERS : 20 € prélevés en septembre

**MODALITÉS FINANCIÈRES**

**Frais de dossier**

Les frais de dossier lors de l’inscription : ces frais sont de 25 € pour un enfant seul, puis 5 € par enfant

supplémentaire inscrit pour l’année scolaire en cours. Ils sont à régler au moment de l’inscription qui devient alors définitive. Ces frais sont acquis à l’établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l’inscription. Ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste.

* De réinscription : d'une valeur de **20 €** par famille est demandé courant février 2023 sur la facturation : 10 €

vous seront remboursés sur la facturation de septembre 2023. Les 10 € restant serviront à prendre en charge les frais administratifs.

Il sera remboursé intégralement en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse (déménagement).

**Mode de règlement : prélèvement automatique, chèque, virement, espèces.**

Le règlement des factures se fait de préférence par prélèvement. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le document « MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA » et y joindre un R.I.B. Le paiement par chèque bancaire à l’ordre de **«** **l’OGEC Françoise Dolto »** ou en espèces au secrétariat avant la date indiquée sur la facture de chaque mois reste possible.

Il est possible de régler par virement. Voici nos coordonnées bancaires :

*Titulaire du compte : Ogec Françoise Dolto*

*IBAN : FR76 3002 7174 1100 0218 5100 185*

*BIC : CMCIFRPP*

--------------------------------------------------

**COTISATION A.P.E.L**: association des parents d’élèves (rôle expliqué dans l’annexe « APEL »)

L’APEL permet de **dynamiser l’école** (kermesse, carnaval, marché de Noël, chasse aux oeufs, création de notre bibliothèque, …) et **de l’embellir** grâce à la participation et aux financements des projets pédagogiques (peintures, fresque, marquages au sol …).

Vous serez invités à apporter votre cotisation annuelle dans l’établissement de l’Enseignement Catholique où se trouve l’aîné de vos enfants scolarisés. Pour l’année 2022/2023, cette cotisation est de **15 €** par famille. (Sous réserve de modification par les instances diocésaines avant la rentrée 2022).

**Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas être prélevés de cette cotisation, merci de cocher la case ci-dessous** :

🞎 Je verse déjà cette cotisation à …………………………………….(notez le nom de l’établissement de votre aîné). Dans ce cas seulement 3€ seront prélevés au titre de cette cotisation.

🞎 Je ne souhaite pas apporter ma contribution à l’APEL.